

aucune valeur. L'enquête démontra qu'il en avait réellement envoyé pour plusieurs centaines de millions de dollars au Sud par la voie du Tennessee, et qu'il les avait vendus à raison de trente à cinquante cents par dollar. Le cas a été déféré au secrétaire Seward, tous les appareils saisis, et l'homme laissé, quant à présent, en liberté sur parole. Le secrétaire a admis franchement que c'était l'affaire la plus douteuse qui se fût encore présentée depuis le commencement de la guerre, et l'a renvoyé au secrétaire de la guerre, qui n'a pas encore pris de parti sur la question qu'il s'élève. On a sous les yeux des épreuves vraies et fausses, et on reconstruit généralement que le Yankee a fabriqué un article supérieur, qu'il est très difficile de découvrir.

### Mexique.

On écrit de Lima, 14 février : La nouvelle donnée par plusieurs journaux, que le Pérou veut s'annexer à l'Espagne est entièrement controuvée. Au contraire, la presse ministérielle de Lima se montre de plus en plus acharnée contre les puissances qui interviennent au Mexique, et elle parle avec un comique sérieux de la nécessité de faire une expédition contre l'île de Cuba. Il paraît que le Président parvenu, que l'on croyait seulement un esprit borné, serait, depuis quelque temps surtout, atteint d'une certaine monomanie qui, comme celle de Caligula ou de Soutouque, consiste à vouloir toujours faire la guerre.

Ceci expliquerait sa conduite vraiment incompréhensible vis-à-vis de l'Equateur. Un jour, dans un accès de fureur, il menace de l'exterminer ; le jour suivant il devient plus calme et son silence prouve qu'il est honteux de ses emportements. Mais son repentir ne va jamais jusqu'à vouloir conclure la paix avec cette malheureuse République qui la désire ardemment, et il ne cesse pas de travailler pour y allumer la guerre civile. Heureusement l'Equateur est régi par un homme d'une sagesse et d'une fermeté peu communes qui a su déjouer tous les plans de son dangereux voisin, conserver l'ordre inaltérable et faire faire d'immenses progrès à la République, au milieu des incessantes hostilités du chef péruvien. Celui-ci voit un reproche vivant de ses égarements dans la conduite exemplaire du président Garcia Moreno, cite comme un modèle de désintéressement et d'économie, et dont la vie est consacrée à des œuvres utiles et à faire le bien de sa patrie.

Après le Constitutionnel et le Bulletin de Paris, le Sidèle a reproduit l'article commercial faussement attribué au Journal de Roubaix, et sur l'observation qui lui en a été faite, il s'est borné à répondre : « qu'il attendrait les explications que ces deux feuilles ne manqueront pas sans doute de donner. »

Personnellement, nous n'avons pas insisté pour obtenir une rectification tardive que nous avons le droit d'exiger et si nous revenons sur cette question c'est dans le but de faire remarquer la confiance que l'on doit accorder aux renseignements publiés par certains journaux. Nous nous bornerons à demander au Constitutionnel et au Bulletin de Paris qu'ils veuillent bien nous indiquer à quelle source ils ont puisé l'article reproduit par eux. Nous sommes certain de n'obtenir jamais de réponse à cette simple question.

J. REBOUX.

### CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Il serait question, assure-t-on, de la création prochaine à Lille, par une compagnie anglaise, d'un entrepôt réel de marchandises coloniales et autres. Ce qui est positif, c'est que plusieurs agents sont arrivés ici depuis plusieurs jours, et étudient la situation de notre ville et les res-

sources qu'elle pourrait offrir comme siège d'une vaste entreprise commerciale.

L'administration municipale, la douane et la chambre de commerce ont déjà fait examiner le projet de créer, au compte de la ville, un entrepôt du genre dont nous parlons. L'utilité en a été reconnue, mais l'établissement aurait, paraît-il, rencontré des difficultés d'exécution qui l'auraient fait ajourner.

Ainsi, on manquait d'emplacement convenable. La construction prochaine de la nouvelle gare aux marchandises, près la porte de St-André, écarterait cette première difficulté, en rendant disponible une partie des magasins de la gare actuelle, jusqu'à ce que la construction d'une gare nouvelle permette d'affecter à l'entrepôt, l'ancienne gare tout entière.

Le commerce local et l'administration ont intérêt à ne pas abandonner un entrepôt de cette importance à la spéculation étrangère. Nous espérons que des mesures seront prises en conséquence.

(Propagateur.)

Plusieurs Chambres de commerce sont en instance auprès du gouvernement pour obtenir des ressources qui leur permettent d'envoyer à Londres des ouvriers de chaque industrie, à l'effet d'étudier de visu les divers produits de l'Exposition universelle.

A Paris, le préfet de la Seine a pris les devans. Il a saisi le conseil municipal d'un projet de votation d'une somme de 20,000 francs pour subvenir aux frais de voyage d'un certain nombre de délégués qui seront choisis par les prud'hommes et les ouvriers eux-mêmes.

Un fait tout récent en matière d'effets protestés mérite d'être signalé :

Il s'agit d'un protêt fait sur refus de paiement d'un billet de commerce, mais que l'huissier a oublié de signer.

Or, l'omission de cette signature invalidant l'acte, le porteur qui avait fait protester a perdu son recours contre les endosseurs, et est resté en face du souscripteur qui était insolvable.

Tout naturellement, il a cru pouvoir s'en prendre à l'officier ministériel et lui faire payer la faute qu'il avait faite, mais, là encore, il s'est trouvé devant un arrêt de la Cour de cassation qui decline la responsabilité de l'huissier et le met à l'abri de poursuites pour un préjudice qui, pourtant, ne peut être imputé qu'à lui seul.

Ce n'est pas dans la salle de la Cour d'assises, comme on l'a dit, que sera jugée l'affaire Mirès, mais bien dans celle des audiences solennelles de la Salle aux Tableaux. La portion de cette salle réservée au public sera divisée en deux parties : l'une pour les personnes munies de billets, la seconde pour les personnes sans cartes. Les banquettes qui se trouvent devant ces places seront réservées aux avocats en robe et aux autorités.

M<sup>e</sup> De Sèze et Naugier, de Paris, avocats de M. Mirès, sont arrivés à Douai ; son avocat M<sup>e</sup> De Beaumont, de Douai. Les avocats se sont partagés la défense. M<sup>e</sup> De Sèze discutera plus spécialement les questions qui ont trait à la loi de 1856.

M. le comte de Siméon, poursuivi pour la question de responsabilité, n'est pas tenu à paraître à l'audience : il sera représenté par M<sup>e</sup> Ilure, avocat à Douai. Son défenseur est M<sup>e</sup> Allou, de Paris.

La Chambre des appels de police correctionnelle ne siège ordinairement que trois fois par semaine ; par exception, les audiences consacrées à l'affaire Mirès auront lieu sans interruption.

Les deux premières audiences, lundi et mardi prochains, seront prises par la lecture du rapport présenté par M. Danel, président de chambre, et par l'interrogatoire de Mirès par M. le premier président de Moulon, président.

Les trois audiences suivantes seront occupées par les plaidoiries des défenseurs de M. Mirès.

Dans la sixième, samedi, on entendra M<sup>e</sup> Allou.

Le requiatoire de M. Pinard, procureur général, qui tiendra probablement deux audiences, commencera lundi ou mardi de la deuxième semaine.

La canne à sucre va être cultivée sur une large échelle en Algérie ; 400 acres de la plaine de Relizaine ont été préparés dans ce but.

Les dernières nouvelles de Cochinchine nous apprennent que le coton y croît spontanément. Il y est connu sous le nom de *courle-soie*, et vaut, dit-on, celui de la Nouvelle-Orléans. Il est doux, soyeux et blanc. Les habitants le filent pour s'en faire des vêtements, mais ne donnent pas une plus grande extension à cette culture parce qu'elle leur semble trop pénible. Des enquêtes faites par le gouvernement français, il résulte que cette végétation n'est point particulière à une seule province, mais que le sol entier de la Cochinchine y est parfaitement favorable.

Le concert donné jeudi par M<sup>lle</sup> Juliette et Julia Delepierre, avec le concours de la Grande-Harmonie et de la Société Chorale, avait réuni une nombreuse assemblée, impatiente d'entendre et d'applaudir encore ces artistes si jeunes et si célèbres déjà que toutes les formules laudatives ont été épuisées en leur honneur. Que dire après les éloges accordés par toute la presse européenne ?

On demeure émerveillé d'une habileté si précoce et l'on ne sait comment accorder tant de jeunesse avec tant de talent.

Nous ne ferons que constater un nouveau succès en rappelant avec quel charme et quelle délicatesse M<sup>lle</sup> Juliette Delepierre a exécuté la fantaisie sur la romance *Ma Céline*. Elle a chanté l'air du *Sommeil de la Muette* avec une âme qui semblait prête à s'exhaler avec la dernière note, le dernier soupir de cette admirable inspiration du génie d'Auber.

La mélodie écossaise, *Kevin Grove*, a été rendue par les deux sœurs avec une justesse de son, un ensemble et une harmonie inimitables ; l'éclat, la rapidité, la hardiesse de leur exécution rappellent nos grands violonistes. Aussi que d'applaudissements ! que de bravos chaleureux !

M<sup>lle</sup> Juliette Delepierre, dans la fantaisie sur *Il Trouvère*, a fait preuve d'une habileté de main et d'archet véritablement remarquables. Impossible de tirer du violon des sons plus purs, plus brillants et plus énergiques.

Le *Carnaval de Venise* avait été redemandé. Les deux sœurs ont recueilli, après ce dernier morceau, d'unanimes applaudissements que M. Delepierre a légitimement partagés.

La musique de la Grande-Harmonie a fait entendre une ouverture de Soubre qu'elle a exécutée avec son talent habituel.

Les duos des *Mousquetaires de la Reine*, pour piston et trombone, exécuté par MM. Hein-vetter et Vandepuete, a produit beaucoup d'effet.

MM. Duardin, Corcket, Niffle et Brun, ont eu leur part de bravos, et c'était justice.

La Société Chorale nous a fait entendre deux des meilleurs chœurs de son excellent répertoire.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'auditoire a donné à nos amateurs musiciens des témoignages d'unanime satisfaction.

On nous fait espérer que les charmantes sœurs Delepierre se feront entendre dans un concert d'adieu. M. Delepierre est trop galant homme pour nous quitter après nous avoir eus ce point mis en goût.

Nous nous exprimons de faire connaître le jour indiqué pour ce dernier concert.

M. Delannoy, premier comique des théâtres du *Vauderille* et du *Palais-Royal*, ayant obtenu un congé, vient d'arriver à Roubaix. Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que cet artiste si aimé du public parisien, a consenti à nous donner quelques représentations. La réputation de M. Delannoy nous dispense de tout éloge ; nous nous bornerons donc à annoncer que, dans la représentation qui aura lieu lundi, l'originalité de son rôle de *Casimir*, du *Commissaire-Voyageur*, et dans celui de *Berluron*, de *Triplet*.

Nous espérons que M. Delannoy nous fera connaître les belles créations qui lui ont valu des succès si remarquables au théâtre du *Vauderille*.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture,	le 28	le 29	hausse	baisse.
4 1/2 au compt.	97.50	97.30		20
3 % au compt.	69.75	69.65		10
Banque	3100	3095		5
Oblig. du trés.	écant.	458.75	4	25

### Tribunaux.

Voici un arrêté de la Cour impériale de Paris qui importe de faire connaître.

Cette Cour, infirmant un jugement du tribunal de Reims, a décidé que lorsqu'un marchand de comestibles achète du gibier, il doit avant tout chercher à connaître les habitudes et la moralité de son vendeur, afin de s'assurer de la légitime origine du gibier qu'on lui propose. Faute par lui d'avoir agi ainsi, il peut être condamné comme complice du délit de chasse, lorsqu'il est établi en fait que le gibier vendu avait été pris à l'aide d'engins prohibés.

La Cour de Paris, dans l'espèce, a condamné le délinquant à 200 fr. d'amende.

Cette décision intéresse les hôteliers, restaurateurs, marchands de comestibles, voire même les particuliers ; car, par le fait d'acheter du gibier braconné, l'on devient sciemment receleur des braconniers et passible d'une peine judiciaire.

Les maires peuvent dans un intérêt de sûreté publique, prescrire la clôture des terrains bordant les rues et passages ; mais ils ne peuvent exiger des clôtures dispendieuses et de luxe, telles que des grilles en fer ou des murs pleins, de deux mètres d'épaisseur.

Un tel arrêté, excédant les limites du pouvoir attribué à l'autorité municipale, n'est pas obligatoire et ne peut dès lors servir de base à des poursuites devant les tribunaux de simple police.

(Tribunal correctionnel de Paris, 8<sup>e</sup> chambre, audience du 31 janvier 1862.)

La cour de cassation a décidé :

Que la contravention à l'arrêté municipal qui défend de vendre ou d'acheter les grains et denrées destinées à la consommation des habitants ailleurs que sur le marché de la commune, ne saurait échapper à l'application de la loi pénale, sous prétexte que la vente aurait été définitivement conclue et la marchandise livrée, non sur la voie publique, mais dans la maison de l'acheteur.

M. Fleury, juge d'instruction près le tribunal de la Seine, vient de rendre une ordonnance qui renvoie devant le tribunal correctionnel MM. Ferdinand Taulé, âgé de vingt-six ans, étudiant en médecine, et Martin Bernard, âgé de cinquante-trois ans, professeur, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, sous la prévention d'avoir, dans le but de troubler la paix publique et d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement de l'Empereur, pratiqué des manœuvres et entretenu des intelligences à l'étranger.

On assure que cette affaire doit venir la semaine prochaine devant la sixième Chambre.

Dans son audience du 21 mars, le tri-

bunal de commerce de la Seine a rendu un jugement duquel il ressort la jurisprudence suivante :

« Le porteur d'un billet revêtu de la mention d'un besoin sans frais n'est pas tenu de présenter son titre au domicile indiqué par le besoin. »

« Ce n'est là qu'un avantage facultatif qu'il peut exercer ou négliger, et le protêt qu'il a fait dresser chez le souscripteur n'en est pas moins valable. »

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Francfort, 28 mars.

Les explications données hier dans l'assemblée de la diète par le commissaire de la Hesse-Electorale, concluent à demander que la diète remplisse son devoir. Le gouvernement de Cassel fait déclarer que la proposition austro-prussienne laisse subsister des doutes sur la question de savoir si la mention faite dans cette proposition des seigneurs médiatisés se rapporte à la première Chambre et si l'on entend la loi électorale de 1831 ou celle de 1849 par ces mots : « la voie Constitutionnelle que les deux puissances veulent rétablir. Enfin le commissaire hessois s'informe si tous les faits contraires aux lois fédérales doivent être abolis avant ou après l'arrangement à prendre avec le pays. »

Constantinople, 28 mars.

Les nouvelles arrivées par Syra sont ainsi conçues : Nauplie s'est rendue et les chefs de l'insurrection qui n'ont pas été amnistiés ont pris la fuite.

Constantinople, 26 mars.

Vély-Pacha est rappelé de Paris. Méhémet-Djémil est nommé son successeur.

Turin, 27 mars.

La Gazette officielle publie le décret royal qui fusionne l'armée méridionale avec l'armée régulière. L'article premier porte que le corps des volontaires italiens est dissous. Les autres articles portent des dispositions spéciales pour l'incorporation des officiers volontaires dans l'armée régulière.

Le rapport qui précède le décret fait ressortir la nécessité d'écartier un dualisme dangereux dans les forces nationales. Le gouvernement déclare que les éventualités de fusions pareilles restent absolument écartées pour l'avenir. Il n'entend pas se priver en temps de guerre du concours des volontaires, mais les corps formés par eux seront dissous après la guerre.

Le bruit que M. Mancini doit sortir du ministère se maintient.

L'emprunt italien est à 67.47.

New-York, 14 mars.

Les journaux de New-York admirent la retraite de l'armée confédérée du Potomac. Elle échappé en toute sûreté. L'aile droite et l'aile gauche ont emporté tous les canons confédérés. Ils s'arrêteront à Rippon pour faire face à l'ennemi. Les confédérés ont évacué New-Madrid que les fédéraux ont occupé. Le général Beauregard a été nommé commandant en chef de l'armée confédérée. Manassas a été évacué par son ordre.

La commission maritime du Congrès propose la construction de bâtiments cuirassés. Le général Banks a occupé Winchester.

Change : 112 1/2.

New-York, 15 mars.

Aucun nouveau combat n'a eu lieu. On assure que l'évacuation de Manassas par les confédérés a eu lieu dans un but purement stratégique.

Le bruit s'est répandu que le général de Beauregard était nommé général en chef de l'armée confédérée.

égale, qui souvent même semblait de la franche gaité !...

— Affaire d'habitude et d'attitude !... Je ne sais rien de plus ridicule que de se présenter dans le monde avec une figure d'Anglais spleenique, et de promener à travers les salons, sans crêpe au chapeau, ces airs mélancoliques du croque-mort qui n'a pas touché son pour-boire. Le monde veut des grimaces et des mines ; il faut bien le payer de cette monnaie.

— Vous avez donc eu des chagrins ?

— Qui n'a pas eu les siens ? Qui n'a pas souffert par le corps ou par l'âme, pour peu qu'il ait goûté de la vie ? Mais enfin j'ai été sous ce rapport assez libéralement partagé ; il est vrai, beaucoup par ma faute. C'est une triste et douloureuse histoire que celle-là, je ne dis pas que la mienne ; car j'y joue un rôle sans doute, mais qui n'est pas le plus brillant. Si ce récit peut avoir pour vous quelque intérêt ?...

— Assurément.

— Alors, veuillez bien m'accompagner jusque chez moi à deux pas ; car ici même nous ces arbres, je craindrais que mon émotion ne fût gênée par l'indiscrétion de quelque curieux.

Je suivis l'artiste qui me conduisit dans l'atelier qu'il occupait rue de l'Ouest. Je m'assis sur le divan, lui sur un de ces petits fauteuils assez malhonnêtement et bizarrement nommés *crapauds*, et il com-

mença.

### II

#### LE MAGASIN DE L'ONCLE BLEU.

Heureux au fond des bois la source pure et pure, Heureux le sort caché dans une vie obscure ! (LAFONTAINE.)

Vous savez mon nom, Christophe Garnot, un nom cruelement prosaïque et de fadeux augure pour un artiste. Raphaël, Rubens, Murillo, Salvator Rosa, à la bonne heure, voilà des noms qui promettent. Mais qu'espérer d'un individu qui s'appelle Garnot, du chef de son père, ou Périn, par sa mère. Mes parents, très dignes gens d'ailleurs, mais dans une position toute modeste, ne pensaient aucunement à faire de moi un peintre, et je n'y songeais par plus qu'eux. Mon père, employé obscur d'une grande administration, méditait de m'enrégimenter dans la bureaucratie, une morose carrière sans doute, mais pour laquelle il ne faut ni une vocation très décidée, ni une aptitude bien particulière. Mais un ami de mon père, vieil employé retraité, et qui dessinait (pardon du mot) quand il ne peignait pas à la ligne pour tuer le temps, vit les arabesques dont j'ornais mes cahiers et mes livres, et il prétendit, comme toujours, que j'avais pour l'art de merveilleuses dispositions. Il le dit et le répéta, si bien qu'il enthousiasma mon père de cette idée, et il s'offrit à m'enseigner les éléments du dessin. La proposition fut acceptée. Pendant deux ou trois années, j'allai régulièrement chez lui perdre mes après-midi. Il me montrait de son mieux, mais il ne savait rien ou il savait mal, et tout d'abord il me fit faire

fausse rote. Je me suis senti, de longues années et jusqu'à ces derniers temps, de ces fâcheux débuts ; et je dois bien un peu au bonhomme d'avoir été un *cradon*.

L'art n'était pas, je crois, ma vraie vocation. Seulement le métier me plaisait, parce que j'avais pas ainsi à emprisonner mon indépendance et mon besoin incessant d'activité dans l'étouffoir d'un bureau. Quand j'eus appris de mon maître à peu près tout ce qu'il pouvait me montrer, il me conduisit dans l'atelier d'un vieux peintre de l'ancienne école, son ami, bonhomme persequé, qui avait quelques élèves et auquel il me recommanda chaleureusement. J'appris là, vaillamment vaillamment, à tenir un pinceau, à copier un plâtre ou le modèle académique en poncif, croissant proprement hachure et pointillant le grené. Bien entendu, qu'en enfant gâté, je n'en prenais qu'à mon aise. Je passai ainsi toute ma jeunesse et j'atteignis mes vingt-deux ans. Mais alors, pour mon malheur, je peisis, presque coup sur coup, mon père et ma mère. Cette mort imprévue me laissa sans appui comme sans fortune, et je me voyais dans la cruelle nécessité de me créer par moi-même des ressources immédiates. C'était peu facile à Paris avec ce que je savais ou plutôt ignorais. M. mon vieux professeur me vint en aide. Il allait assez ordinairement, pendant la belle saison, passer quelques semaines à Fontainebleau chez d'anciens amis. Il apprit ainsi qu'un maître de dessin de la ville forcé par l'âge de prendre sa retraite, cherchait à céder sa clientèle, et il me la fit obtenir moyennant une faible somme que je payai en vendant le mobilier de mes pauvres parents, tout mon héritage. Aps avoir embrassé mon digne professeur, j'partis pour Fontainebleau

et je n'eus pas à regretter d'avoir pris ce parti. Je faisais là relativement honnête figure, gagnant, bon an mal an, une quinzaine de cents francs à courir le cachet dans la ville et les environs.

Je m'étais installé, rue de France, dans la maison d'un négociant en nouveautés qui augmentait ses revenus par la location de deux ou trois chambres dont il ne se servait pas. M. et M<sup>me</sup> Dupré étaient de bonnes gens, dans toute l'acceptation du mot, pleins d'attention et de bienveillance pour leurs locataires. Ils s'intéressèrent plus particulièrement à moi, surtout quand, après une année de résidence, ils me virent paisible, laborieux, économe, doué de ce qu'ils appelaient toutes les solides qualités.

— Ah ! vrai, me disait parfois en riant M. Dupré, vous auriez fait un bon commerçant, vous avez tout ce qu'il faut pour cela.

Peu à peu, on admit le maître de dessin dans l'intimité un peu farouche de la province ; on l'invitait de loin en loin à dîner. Je ne refusais pas, d'abord c'était une économie, et j'avais toujours un excellent dîner qui ne me coûtait rien. Il est vrai que les commerçants ne m'amusaient pas considérablement et qu'une partie de loto ou de dominos, qui, le plus souvent, terminait la soirée, me semblait un divertissement assez monotone ; mais je trouvais une agréable diversion dans la présence et la conversation de M<sup>lle</sup> Felicie Dupré, la fille unique de mes propriétaires, une aimable personne, quoique médiocrement jolie, mais attrayante par la grâce modeste et le plus heureux mélange de sensibilité exquise et de discret enjouement. J'aimais à la voir, fille si tendre et si soumise, si uniquement occupée de ses vieux

parents, si oublieuse d'elle-même et de toute coquetterie, et pieuse avec tout cela, ce qui ne gâte rien, bien au contraire. On a dit que la religion était l'arme qui empêche la science de se corrompre, cela me semble plus vrai encore de la vertu. Tous les matins, avant que la boutique fût ouverte, M<sup>lle</sup> Felicie, levée dès cinq heures, sortait pour courir à la première messe, et elle était rentrée assez à temps pour éviter à sa mère les petites fatigues du ménage auquel la domestique, qui n'était plus jeune, ne suffisait pas complètement.

Sur ces entrefaites, je tombai gravement malade d'une fluxion de poitrine, gagnée à aller donner une leçon par la plus forte chaleur du jour, dans un village à une lieue de Fontainebleau. Craignant d'être en retard, j'avais marché très vite, et j'arrivai dans une salle basse, une espèce de cave dont pour l'éte on avait fait un petit salon de travail. Dès le soir même, je commençai à tousser et je me mis au lit. Le médecin appelé annonça que mon état était grave et exigeait les plus grands soins.

La bonne M<sup>me</sup> Dupré, qui m'avait pris en amitié, s'installa à mon chevet et elle me soigna comme elle eût fait d'un fils, passant les jours et les nuits auprès de moi, de temps en temps à peine suppléée par la vieille domestique, afin qu'elle-même pût prendre quelque repos. De temps en temps aussi, M<sup>lle</sup> Felicie, surtout dans les premiers jours où l'on pouvait craindre que la maladie eût des suites funestes, faisait, à l'entrée de ma chambre, de courtes apparitions et je rencontrais plus d'une fois ses yeux fixes sur moi avec un air de touchant intérêt.

M. BATHILD BOUNIOL.

(La suite au prochain numéro.)